

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 16 mai 2016 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

| | |
|-----------------------|--------------------------|
| Josée Perreault | Jean-François Morissette |
| Michel Verreault | Denise P. Bergeron |
| Jean-François Delisle | Hélène Martin |
| Marco Tanguay | Yves Bergeron |
| François Madore | Daniel Poudrier |

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

2016-163TM

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit accepté en retirant le point suivant :

- 12.1 Autorisation de signature de la convention collective des employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance
ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

mai 2016

EN CONSÉQUENCE,

2016-164TM

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1- Adoption des procès-verbaux des 2 et 9 mai 2016 de la Commission permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 2 et 9 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

2016-165TM

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 2 et 9 mai 2016 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

5.1- Présentation de la candidature de la Ville - Jeux du Québec

ATTENDU le processus de sélection en cours pour le choix du milieu hôte des Jeux du Québec à l'été 2018;

ATTENDU l'expertise et l'expérience régionale acquises lors des Jeux du Québec d'été en 1980 et en 2003;

2016-166TM

ATTENDU la mobilisation des acteurs du milieu et les importants appuis locaux recueillis jusqu'à ce jour;

ATTENDU l'intérêt de la Ville à améliorer ses infrastructures sportives afin d'en faire profiter ses citoyens à long terme;

ATTENDU la résolution n° 2016-26CP;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date des 9 et 16 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QU'un montant pouvant atteindre jusqu'à 700 000 \$ soit réservé à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2015 pour le budget d'opérations des Jeux du Québec, en

prévision de leur tenue à l'été 2018;

QUE la Ville autorise une contribution en biens et services à la hauteur de 300 000 \$ pour la tenue de cet événement;

QUE ce transfert soit conditionnel au choix de la Ville de Thetford Mines comme milieu hôte de la LIII^e finale des Jeux du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1-
Rapport de la
greffière sur les
demandes de
dérogations
mineures (3)

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7^o) du *Règlement n° 16 sur les dérogations mineures*, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard des demandes concernant :

- La propriété située au 2114, chemin du Château;
- La propriété située au 955, rue Labbé;
- La propriété située au 1395, rue Bel-Air.

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de ces demandes.

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 2114, chemin
du Château

2016-167TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro 2016-024 concernant un immeuble situé au 2114, chemin du Château a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à diminuer la largeur à la rue à 20,79 mètres lorsque prescrite à 30 mètres pour un terrain riverain partiellement desservi;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 avril 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro

2016-024, relativement aux lots numéros 4 385 592 et 4 597 715 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 955, rue
Labbé

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-025 concernant un immeuble situé au 955, rue Labbé a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à réduire à 2,45 mètres la marge de recul avant, prévue à 4 mètres;

2016-168TM

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 avril 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-025, relativement au lot numéro 4 384 171 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 1395, rue Bel-
Air

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-029 concernant un immeuble situé au 1395, rue Bel-Air a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à réduire à 5,4 mètres la marge de recul avant lorsque prescrite à 6 mètres;

2016-169TM

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 avril 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-029, relativement au lot numéro 4 385 179 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4-
Plan-projet
d'abattage d'arbre
au 641, rue
O'Meara

2016-170TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-046 concernant la propriété située au 641, rue O'Meara a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à abattre un pin blanc malade en cour avant;

ATTENDU la recommandation d'abattage d'un spécialiste;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-046 soit autorisé;

QU'il soit suggéré au propriétaire de planter un nouvel arbre fruitier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5-
Plan-projet de
construction au
2080, chemin
Michaud

2016-171TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-047 concernant la propriété située au 2080, chemin Michaud a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à construire une maison de 9,2 mètres de façade par 11,6 mètres de profondeur avec une toiture en bardeaux et un revêtement en acier, de même qu'un garage d'environ 7,9 mètres par 4,3 mètres;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-047 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6-
Appui à une
demande à la
CPTAQ

ATTENDU QUE la société 9098-9369 Québec inc. est propriétaire du lot n° 4 602 370 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette société souhaite lotir sa propriété et en vendre une partie à 9076-3095 Québec inc.

2016-172TM

ATTENDU QUE l'acheteur potentiel possède le lot voisin de celui qui serait aliéné;

ATTENDU QUE l'acheteur pourrait augmenter sa production acéricole grâce aux érables qui sont situés sur la partie de lot qu'il souhaite acquérir et ainsi mettre en valeur le peuplement actuel non exploité;

ATTENDU QUE le lotissement proposé ne compromet ni les activités agricoles du vendeur ni celles des propriétés adjacentes;

ATTENDU QUE cette opération est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie la demande présentée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et visant à permettre le lotissement et la vente d'une partie du lot numéro 4 602 370 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 28,95 hectares;

QUE la Ville de Thetford Mines confirme à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Octroi du contrat
de location de
machinerie
lourde

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la location de machinerie lourde;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2016-173TM

| Soumissionnaires | Total |
|-------------------------------------|-------------|
| Denis Lambert Excavation inc. | Prix divers |
| Excavation Gérard Roy & fils inc. | Prix divers |
| Germain Daigle Excavation inc. | Prix divers |
| Groupe Nadeau inc. | Prix divers |
| Les Constructions de l'Amiante inc. | Prix divers |
| Les Transports Maggy Beaudet inc. | Prix divers |
| Picard Excavation inc. | Prix divers |

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 2 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie la location de machinerie lourde, article par article, au soumissionnaire ayant déposé la meilleure offre pour chaque item, tel que présenté au tableau d'adjudication, à **Denis Lambert Excavation inc., Excavation Gérard Roy & fils inc., Germain Daigle Excavation inc., Groupe Nadeau inc. et Les Transports Maggy Beaudet inc.**, pendant une période de douze mois, le tout selon les prix unitaires déposés, ces montants étant payables à même les fonds généraux des années 2016 et 2017 et les fonds de certains règlements d'emprunts.

L'adjudication s'établit comme suit :

- Denis Lambert Excavation inc. Brise-roches hydraulique 300 kg/m
- Excavation Gérard Roy & fils inc. Pelle hydraulique sur chenilles classe 1313
- Germain Daigle Excavation inc. Pelles hydrauliques sur chenilles, classes 1306 et 1310, et brise-roches hydraulique 60 kg/m
- Groupe Nadeau inc. Bouteur sur chenilles à basse pression au sol, classe 0459
- Les Transports Maggy Beaudet inc. Pelle hydraulique sur chenilles, classe 1308, et brise-roches hydraulique 425 kg/m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-
Octroi du contrat de fourniture de contenants à deux voies pour l'intérieur et l'extérieur

2016-174TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'achat de contenants à deux voies (déchets et recyclage) pour l'intérieur et l'extérieur;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

| Soumissionnaires | Montant |
|--|-----------|
| Services Sanitaires Denis Fortier inc. | 23 960 \$ |
| Les Industries B.R. Métal inc. | 24 470 \$ |
| Corporation Norme Internationale inc. | 26 857 \$ |

ATTENDU QUE la Ville touche une subvention accordée par la Table de récupération hors foyer qui correspond à 70 % du coût d'acquisition de ces contenants;

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 2 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Services Sanitaires Denis Fortier inc.** la fourniture de 21 contenants à deux voies extérieurs de marque Nova Mobilier, modèle Phoenix duo au tarif unitaire de 720 \$, taxes en sus, ainsi que 13 contenants à deux voies intérieurs de marque Nova Mobilier, modèle Modulo-902 au tarif unitaire de 680 \$, taxes en sus, représentant des déboursés totaux de 23 960 \$, taxes en sus, le tout payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-
Octroi du contrat
de fourniture et
de livraison
d'accessoires de
puisards et de
regards

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture et livraison d'accessoires de puisards et de regards;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

| Soumissionnaire | Montant |
|---|--------------|
| Industries de ciment La Guadeloupe inc. | 11 304,60 \$ |

2016-175TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 2 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville confie à **Industries de ciment La Guadeloupe inc.** la fourniture et la livraison d'accessoires de puisards et de regards selon les prix unitaires déposés et représentant des déboursés anticipés de 11 304,60 \$, taxes en sus, le tout payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2016 et les fonds de divers règlements d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4-
Octroi du contrat
de travaux de
pavage

2016-176TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour les travaux de pavage;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

| Soumissionnaires | Projet A (travaux de réparation du pavage) | Projet B (fourniture de bitume) |
|----------------------------------|---|---|
| Pavage Centre Sud du Québec inc. | 748 325,00 \$ | 161 500,00 \$ |
| Sintra inc. | 813 267,25 \$ | 149 419,00 \$ |

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 2 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie à **Pavage Centre Sud du Québec inc.**, les réparations d'asphalte à la profileuse (Projet « A »), la fourniture de mélanges bitumineux (Projet « B »), ainsi que la fourniture et l'installation d'accessoires complémentaires (divers rehaussements de vanne, de puisard et de regard) selon les différents tarifs soumis, pour un montant d'environ 909 825 \$, taxes en sus, payable à même les fonds généraux de l'année 2016 et les fonds de divers règlements d'emprunts;

QUE le prix du bitume soit ajusté selon les modalités décrites aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5-
Octroi du contrat
de mise en
veilleuse, départ
et entretien mi-
saison du
système de
réfrigération de
l'aréna de Black
Lake

2016-177TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la mise en veilleuse, départ et entretien mi-saison du système de réfrigération de l'aréna du secteur Black Lake 2016;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

| Soumissionnaire | Montant |
|---------------------------|----------------|
| Fixair inc. / Zéro-C inc. | 10 435 \$ |

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville confie à **Fixair inc. / Zéro-C inc.** les travaux de mise en veilleuse, départ et entretien mi-saison du système de réfrigération de l'aréna de Black Lake 2016, le tout représentant des déboursés anticipés de 10 435 \$, taxes en sus, le tout payable à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6-
Octroi du contrat
de fourniture de
matériel de
signalisation
routière

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour le matériel de signalisation routière pour l'année 2016;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

| Soumissionnaires | Montants |
|--------------------------|-------------|
| S-Pace Signalétique inc. | 8 963,25 \$ |
| Martech inc. | 9 216,23 \$ |

2016-178TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services ;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **S-Pace Signalétique inc.**, la fourniture de matériel de signalisation routière pour l'année 2016, représentant un déboursé d'environ 8 963,25 \$, le tout payable à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7-
Octroi du contrat
de
renouvellement
des assurances
collectives -
Protection mort-
mutilation-
accident

ATTENDU l'échéance de la police d'assurance décès ou mutilation par accident des employés;

ATTENDU la recommandation du Comité sur les assurances collectives en date du 2 mai 2016;

ATTENDU la recommandation des membres de la Commission permanente en date du 9 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le contrat intervenu entre la Ville de Thetford Mines et SSQ soit renouvelé pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017 pour un taux de 0,019 \$/1 000 \$ assurable, taxes en sus, et ce, en regard de la protection d'assurance décès-mutilation par accident des employés de la Ville;

2016-179TM

QUE le coût de ces services soit payé à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2016 et 2017, suivant les proportions définies aux conventions collectives et aux ententes de travail des employés de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8-
Octroi du contrat
de
renouvellement
des assurances
collectives des
employés

ATTENDU l'échéance du contrat d'assurance collective;

ATTENDU la recommandation du Comité sur les assurances collectives du 2 mai 2016;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 mai 2016;

2016-180TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
 APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville confie à Croix Bleue Médavie le renouvellement de la couverture de l'assurance collective pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017, moyennant une prime mensuelle d'environ 50 587 \$, taxes en sus, et ce, en regard des protections d'assurance vie de base, d'assurance vie pour les personnes à charge, d'assurance invalidité de longue durée et d'assurance maladie des employés de la Ville, le tout selon les taux plus amplement décrits dans le rapport de renouvellement présenté le 2 mai 2016 par la firme Optimum Actuaire et Conseillers Inc.;

QUE le coût de ces services soit payé à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2016 et 2017, suivant les proportions définies aux conventions collectives et aux ententes de travail des employés de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9-
Octroi du mandat
de services
professionnels
d'architecture
pour la réfection
de la toiture du
Centre Mario-
Gosselin

ATTENDU QUE la Ville a sollicité deux firmes locales d'architectes pour un contrat de services professionnels dans le cadre du projet de rénovation d'un bâtiment municipal;

ATTENDU QUE la Ville a reçu les offres suivantes :

| Soumissionnaires | Montants |
|-----------------------------|-----------------|
| Lemay Côté architectes inc. | 21 743 \$ |
| André Gagné architecte inc. | 27 250 \$ |

2016-181TM

ATTENDU la recommandation de la Division immeubles et parcs;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
 APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux offres reçues, la Ville de Thetford Mines confie à la firme **Lemay Côté architectes inc.** le mandat de services professionnels d'architecture dans le cadre du projet de réfection de la toiture du Centre Mario-Gosselin, au montant forfaitaire de 21 743 \$, taxes en sus et déboursés inclus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 567.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - **SOUTIEN AUX ORGANISMES**

10 - **COUR MUNICIPALE**

11 - **DIRECTION GÉNÉRALE**

12 - **RESSOURCES HUMAINES**

13 - **RESSOURCES FINANCIÈRES**

13.1- Adjudication d'une émission d'obligation
ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 637, 153, 176, 199, 203, 208, 259, 291, 292, 293, 315, 336, 337, 338, 172, 314 et 344, la Ville de Thetford Mines souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

2016-182TM
ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1^{er} juin 2016, au montant de 6 458 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Thetford Mines a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

| VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. | | | | |
|--|--------------|--------|----------|-----------|
| Prix offert | Montant | Taux | Échéance | Coût réel |
| 98,77900 | 605 000 \$ | 1,10 % | 2017 | 1,98163 % |
| | 619 000 \$ | 1,25 % | 2018 | |
| | 633 000 \$ | 1,40 % | 2019 | |
| | 648 000 \$ | 1,55 % | 2020 | |
| | 3 953 000 \$ | 1,75 % | 2021 | |

| VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. | | | | |
|---|--------------|--------|----------|-----------|
| Prix offert | Montant | Taux | Échéance | Coût réel |
| 98,80400 | 605 000 \$ | 1,20 % | 2017 | 1,98869 % |
| | 619 000 \$ | 1,30 % | 2018 | |
| | 633 000 \$ | 1,45 % | 2019 | |
| | 648 000 \$ | 1,60 % | 2020 | |
| | 3 953 000 \$ | 1,75 % | 2021 | |

| FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. | | | | |
|---|--------------|--------|----------|-----------|
| Prix offert | Montant | Taux | Échéance | Coût réel |
| 98,82900 | 605 000 \$ | 1,20 % | 2017 | 1,99089 % |
| | 619 000 \$ | 1,30 % | 2018 | |
| | 633 000 \$ | 1,50 % | 2019 | |
| | 648 000 \$ | 1,65 % | 2020 | |
| | 3 953 000 \$ | 1,75 % | 2021 | |

| MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION | | | | |
|--|--------------|--------|----------|-----------|
| Prix offert | Montant | Taux | Échéance | Coût réel |
| 99,16600 | 605 000 \$ | 1,10 % | 2017 | 2,01662 % |
| | 619 000 \$ | 1,25 % | 2018 | |
| | 633 000 \$ | 1,50 % | 2019 | |
| | 648 000 \$ | 1,70 % | 2020 | |
| | 3 953 000 \$ | 1,90 % | 2021 | |

| MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. | | | | |
|-----------------------------------|--------------|--------|----------|-----------|
| Prix offert | Montant | Taux | Échéance | Coût réel |
| 98,87900 | 605 000 \$ | 1,15 % | 2017 | 2,05245 % |
| | 619 000 \$ | 1,30 % | 2018 | |
| | 633 000 \$ | 1,50 % | 2019 | |
| | 648 000 \$ | 1,65 % | 2020 | |
| | 3 953 000 \$ | 1,85 % | 2021 | |

ATTENDU QUE l'offre provenant de VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
 APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 458 000 \$ de la Ville de Thetford Mines soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2-
Obligations de
courte échéance

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

2016-183TM

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 6 458 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 637, 153, 176, 199, 203, 208, 259, 291, 292, 293, 315, 336, 337, 338, 172, 314 et 344, la Ville de Thetford Mines émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 1^{er} juin 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 259, 292, 293, 315, 172, 314 et 344, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3-
Concordance
d'émission
d'obligations

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Thetford Mines souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 6 458 000 \$:

2016-184TM

| Règlements d'emprunt numéro | Pour un montant de \$ |
|-----------------------------|-----------------------|
| 637 | 294 600 \$ |
| 153 | 31 900 \$ |
| 176 | 3 800 \$ |
| 199 | 21 100 \$ |
| 203 | 50 300 \$ |
| 208 | 17 300 \$ |
| 259 | 352 700 \$ |
| 291 | 156 400 \$ |
| 292 | 752 200 \$ |
| 293 | 137 500 \$ |
| 315 | 464 300 \$ |
| 336 | 23 800 \$ |
| 337 | 254 300 \$ |
| 338 | 359 800 \$ |
| 172 | 713 000 \$ |
| 314 | 907 900 \$ |
| 314 | 605 400 \$ |
| 344 | 787 000 \$ |
| 344 | 524 700 \$ |

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu,

afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 6 458 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 1^{er} juin 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE LA RÉGION DE THETFORD
300, BOUL. FRONTENAC EST
THETFORD MINES, QC
G6G 7M8

QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Thetford Mines, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4-
Résolution de
prolongation

2016-185TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines avait, le 22 février 2016, un montant de 2 920 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 5 881 000 \$, pour des périodes de 5 ans, 10 ans et 15 ans en vertu des règlements numéro 637, 153, 176, 199, 203, 208, 259, 291, 292, 293, 315, 336, 337 et 338;

ATTENDU QUE ce renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ce renouvellement sera datée du 1^{er} juin 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines emprunte 2 920 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 3 mois et 10 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - GREFFE

15 - SÛRETÉ MUNICIPALE

16 - SÉCURITÉ INCENDIE

17 - TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

17.1- ATTENDU QUE la mission du comptoir familial de Thetford et de celui de Black
Renouvellement de l'entente pour Lake consiste notamment à récupérer, recycler et réutiliser de nombreux objets
l'aide financière donnés par la population;

des comptoirs familiaux

ATTENDU QUE sans ces organismes, les citoyens pourraient choisir de jeter les biens dont ils ne se servent plus aux ordures;

2016-186TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines paie une somme importante pour le transport et l'enfouissement de ses matières résiduelles;

ATTENDU la recommandation de la Commission du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement du 8 mars 2016;

ATTENDU l'orientation prise par les membres du Conseil municipal les 21 mars et 9 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines renouvelle son engagement envers le Comptoir familial de Thetford Mines inc. et le Comptoir familial Black Lake à verser une aide financière à ces organismes au montant de 68 \$ pour chaque tonne de matériel valorisé ou récupéré, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2021;

QUE la Ville se réserve le droit de mettre fin en tout temps à cet engagement

advenant qu'elle le juge nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 - URBANISME

19 - LOISIRS ET CULTURE

19.1-
Autorisation de
signature de
l'entente entre la
CSA et la Ville
pour la
bibliothèque de
la Polyvalente de
Black Lake

ATTENDU l'existence d'un point de service d'une bibliothèque municipale à la Polyvalente de Black Lake;

ATTENDU les recommandations du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 9 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

2016-187TM

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intervenue entre la Commission scolaire des Appalaches et la Ville de Thetford Mines pour l'utilisation par le milieu municipal de la bibliothèque située à la Polyvalente de Black Lake pour les années 2016, 2017 et 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 - LÉGISLATION

20.1-
Adoption du
règlement n° 571
(division du
territoire
électoral)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 871 et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

2016-188TM

ET RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 571 intitulé « *Règlement concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux* », soit adopté comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet

Adoption du
règlement n° 573
(Supprimer
l'usage 2329 sur
l'ensemble du
territoire) (2016-
107-Z)

de règlement n° 573 et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 573 intitulé « *Règlement amendant le Règlement de zonage n° 148, dans le but de modifier les normes relatives à la vente et à l'entreposage de véhicules mis à la ferraille et de pièces usagées* » soit adopté comme si au long récépissé et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-
Adoption du
règlement n° 574
(Agrandir la zone
comm. au coin 9e
Rue et N-D Est)
(2016-108-Z)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement n° 574 et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 574 intitulé « *Règlement amendant le Règlement de zonage n° 148, dans le but d'agrandir la zone commerciale numéro 2632, à l'intersection de la 9^e Rue et de la rue Notre-Dame Est* » soit adopté comme si au long récépissé et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 20h51.

Le tout respectueusement soumis.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj